

ton de Fribourg pour son projet. Le canton de Berne voulait initialement considérer les infrastructures foncières dans l'analyse de l'origine des inondations. Finalement, selon les propos de Bernard Schudel, le projet était trop ambitieux. Le canton de Berne a décidé, comme dans le canton de Fribourg d'ailleurs, de se limiter aux aspects hydrauliques des canaux et des cours d'eau. Je précise que je n'essaie pas de trouver des excuses parce que je comprends les remarques et critiques, notamment les agriculteurs qui se plaignent de la situation. J'en veux pour preuve les déclarations que j'ai faites lors de la présentation de la loi sur les eaux. Vous savez dans la philosophie, au niveau fédéral, nous aurons l'occasion lors de l'examen de la loi sur les eaux, il y a une nouvelle philosophie notamment avec la revitalisation mais principalement la protection contre les crues, je crois qu'elle me paraît importante. Or, je l'ai dit très clairement, pour régler ce problème d'une manière satisfaisante, si on veut plus d'espace, espace nécessaire pour les cours d'eau, ce n'est pas l'agriculteur concerné ou à l'exploitant concerné, mais c'est bien à la collectivité de mettre les terrains à disposition, je tiens à le dire ici, j'aurai l'occasion aussi de le démontrer. Pour réussir cette opération, la seule solution efficace à mon sens, c'est de passer par des remaniements parcellaires. Mais, bien sûr, on ne peut pas faire des remaniements dans toutes les régions du canton, je m'attellerai aussi, avec mes services, à satisfaire la problématique, notamment dans la région du district du Lac parce que je conçois aisément que vous ne soyez pas satisfaits.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 136

sur le postulat N° 319.06 Claire Peiry-Kolly/
Marie-Hélène Brouchoud Bapst (rationalisation
de l'administration cantonale)¹

Peiry-Kolly Claire (UDC/SVP, SC). Que vous dire, M. le Commissaire, sur le contenu de ce message? Je serai très brève, d'autant plus que l'inconsistance du rapport et les faiblesses de l'argumentation donnent l'impression que tout changement tendant à plus d'efficacité est un sujet tabou dans notre administration cantonale. Lors de la discussion de prise en considération du postulat, tous les intervenants ont appuyé l'idée de rationaliser les services touchant à l'environnement et voilà que l'administration cantonale a mis trois ans pour rédiger quelques propos, je dirais plutôt quelques sornettes, dans un rapport qui manque singulièrement de consistance. Tout de même étonnant, prétendre que l'éventuel rattachement du Service de la protection de la nature et du paysage n'apporterait que peu de synergies ou d'économies relève d'une appréciation, probablement subjective, émanant des services concernés eux-mêmes!

Il est fort difficile de résister à l'emprise de la toute puissante administration car, comme le dit le vieil

adage, «les politiques passent mais les fonctionnaires restent». Le rapport n'est pas probant. On y décèle plutôt l'intention de ne surtout pas toucher à certaines prérogatives bien ancrées. C'est pourquoi, à l'avenir, je me demande si un postulat tendant à une rationalisation de certains services de l'administration ne devrait pas être analysé en toute objectivité par un organe externe aux services directement concernés. Il y a là matière à réflexion.

En conclusion, je regrette, M. le Commissaire – mais ça, vous le comprendrez bien – de vous dire que je ne suis pas satisfaite de la manière dont ce postulat a été traité, notamment le laps de temps qui s'est écoulé depuis la prise en considération par le Grand Conseil ainsi que ses conclusions, qui manquent singulièrement de solidité.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Peiry-Kolly/Brouchoud Bapst déposé et développé en septembre 2006 relatif à l'examen de la pertinence d'une fusion du Service de l'environnement et du Bureau de la protection de la nature et du paysage, avec pour but de réaliser des économies, de simplifier les procédures et de concrétiser des synergies de rationalisation.

Le groupe démocrate-chrétien a compris les motivations présentées par le Conseil d'Etat pour justifier sa volonté de ne pas fusionner ces deux entités car les inconvénients liés aux risques de perte de visibilité, d'identité et de prise en considération de la protection de la nature, principalement vis-à-vis du public, dépassent à elles seules largement le seul avantage d'un simple regroupement administratif.

Enfin, le groupe démocrate-chrétien se réjouit, encourage la large réorganisation nécessaire visée par l'administration cantonale, qui va dans la direction, et même bien au-delà, de la problématique évoquée par les postulants. Il recommande également la mise en œuvre rapide des mesures prévues dans le cadre du plan de législature, qui ressortent de l'analyse des prestations.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche prend acte avec satisfaction de cette réponse, même si nous la jugeons aussi assez tardive. Il nous semble que le postulat partait d'une fausse bonne idée en disant «Voilà, il y a la nature dans un office et l'environnement dans l'autre, on peut certainement les réunir». Mais ces deux offices sont régis par deux, voire trois lois fédérales qu'ils doivent mettre en application tout à fait différentes et on ne voit pas les synergies que cela pourrait rapporter si on les réunit. Par contre, nous soutenons bien sûr tous les efforts de rationaliser dans l'administration cantonale mais il faudrait les chercher dans d'autres services.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly, que puis-je vous dire, si ce n'est de suivre les propos de M^{me} la Députée Christa Mutter. Vous voyez quand même, elle est parfois d'accord avec moi! (*rires!*) Néanmoins, j'aimerais vous

¹ Texte du rapport pp. 1308ss.

dire que je comprends vos critiques et remarques puisque ce postulat date, sauf erreur, du 8 septembre 2006. Il faut être clair, nous aurions mieux fait de répondre non au postulat que de dire oui et de faire un rapport peu circonstancié. Mais vous savez, je n'ai pas l'habitude d'écrire des choses pour essayer de me justifier. J'ai fait l'analyse depuis mon entrée en fonction. J'ai analysé encore d'autres éléments pour voir si on pouvait faire mieux. Mettre la protection de la nature et du paysage avec le Service de l'environnement, je vous assure, et c'était mon idée de départ, après analyse, cela ne va pas améliorer la situation. D'autres pistes sont peut-être à explorer, que je vais explorer mais que, très honnêtement, je n'ai pas eu le temps de le faire. Maintenant qu'on a tourné une page aujourd'hui, j'y consacrerai un peu plus de temps. Mais j'aimerais aussi vous assurer, ce n'est pas une décision des fonctionnaires de l'administration, comme vous l'avez dit. C'est une décision que j'assume parfaitement, y compris d'ailleurs le Conseil d'Etat.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge d'instruction

Bulletins distribués: 97; rentrés: 96; blancs: 5; nuls: 2; valables: 89; majorité absolue: 45.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M. Beat Brechbühl* par 85 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Anne-Sophie Guillaume*: 4.

Un-e juge auprès du Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 94; rentrés: 93; blancs: 3; nuls: 4; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M. Jean-Daniel Grand* par 79 voix.

Ont obtenu des voix *M. David Aïoutz*: 5; *M^{me} Gabrielle Piller*: 2.

Un-e juge au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blancs: 2; nuls: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M. Christian Ayer* par 69 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Hélène Cudré-Mauroux*: 8; *M^{me} Catherine Hayoz*: 7; *M^{me} Caroline Dénervaud*: 3; *M. Nicolas Gisler*: 1.

Un-e juge au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 79; rentrés: 65; blancs: 4; nuls: 0; valables: 61; majorité absolue: 31.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M^{me} Hélène Cudré-Mauroux* par 50 voix.

Ont obtenu des voix *M^{me} Catherine Hayoz*: 6; *M^{me} Caroline Dénervaud*: 2; *M. Nicolas Gisler*: 1; *M^{me} Gabrielle Piller*: 1; *M. Saïd Boudjerima*: 1.

Un-e secrétaire général-e adjoint-e du Grand Conseil

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blanc: 0; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élu-e pour une durée indéterminée *M. Reto Schmid* par 98 voix.

A obtenu des voix *M^{me} Marie-Claude Clerc*: 2.

- La séance est levée à 17 h 30.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*